

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

	sera publie sur le site internet de l'autorité enviror cette dema <mark>nde</mark> , lire attentivement la no	
C	adre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception : 05/09/2018	Dossier c omplet le : 05/09/2018	N° d'enregistrement : 2018_2857
REALISATION DE ZONES D'EXPANSION DE C	1. Intitulé du projet RUES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA HEM.	Carry Long Advisory
	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou d u (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique	D. Course	
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	SYMVAHEM	
Nom, prénom et qualité de la personne	Mr José BOUFFART	
habilitée à représenter la personne morale	Wil Jose Door Trike	
	4 4 0 0 0 3 6 Forme juridique	Syndicat Mixte
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	z à votre demande l'annexe obligatoire au des seuils et critères annexé à l'article R. dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard de (Préciser les éventuelles rubriques issues d'	
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	Dérivation en période de crue des eaux stock d'Audenfort. Ce volume stocké rejoindra le co l'aval du pertuis.	ées dans la zone de rétention
21. a, d, f. Barrages et autres installations	Barrages de classe C, enjeux à moins de 400m	n en aval, stockage dans les retenues
destinées à retenir les eaux ou à les	comprises entre 65 000m3 et 260 000m3, per	
stocker.	(stockage sur une hauteur de 1à 3m), ne créa période d'étiage ou en crue de faible intensit	
Maria de la Calaba	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet, y compris les éven	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 (du formulaire

4 zones d'expansion de crues :

- La zone du Breuil est constituée d'une digue perpendiculaire au cours d'eau : Hauteur de 5m, longueur de 410m. Le pertuis possède une ouverture de 1,3m par 1,3m avec au sommet de la digue un déversoir de 40m de large. Cette zone permet de stocker 240 000m3 sur 16,5 ha.
- -La zone de la Leulenne constituée d'une digue perpendiculaire au cours d'eau : Hauteur de 3,8m, longueur de 400m. Le pertuis possède une ouverture de 6,6m de large et 1,7m de haut avec au sommet de la digue un déversoir de 60m de large. Cette zone permet de stocker 246 000m3 d'eau sur 14,8ha.
- La zone du Sanghen est constituée d'une digue perpendiculaire au cours d'eau : Hauteur 3m, longueur 188m.
- Le pertuis possède une ouverture de 1,6m de large pour 0,5m de haut. Cette zone permet de stocker 65 000m3 sur 5,2 ha.
- La zone d'expansion de crues d'Audenfort fonctionne en dérivation, les eaux de crues de la Hem déborde naturellement en rive droite, une digue parallèle au cours d'eau permet ainsi de stocker les eaux de crues pour réduire le débit de la Hem. Les eaux de crues sont évacuées progressivement vers le cours d'eau par un canal de dérivation.

4.2 Objectifs du projet

Réduire le risque d'inondation dans la vallée de la Hem et ainsi protéger les habitations principalement de Polincove (62) et de Recques-sur-Hem (62), qui sont régulièrement touchées par des inondations courantes.

Réduire les débits et les hauteurs d'eau de la Hem en période de crue en aval des ouvrages permettant ainsi de protéger les habitations.

Les différents ouvrages permettraient de réduire la hauteur d'eau en aval de 15 à 20 cm.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

L'emprise au sol des 4 ouvrages est de 1,7ha, le reste de la zone surinondé (51,4 ha) est constitué de prairie encore exploitable.

Pour l'ensemble des 4 zones d'expansion des crues il faudra :

- Défricher la végétation sur les emplacements des digues
- Décaper et niveler l'emplacement des diques.
- Construire le pertuis en béton ainsi que les fondations.
- Terrasser le terrain pour élever les digues en matériaux argilo-limoneux.
- Créer un déversoir de sécurité au sommet de la dique.
- Mettre en place des pieux et des enrochements en amont pour assurer la sécurité de l'ouvrage et empêcher que des embâcles ne perturbent l'écoulement de l'eau à travers le pertuis.
- Mettre en place des enrochements en aval du déversoir pour éviter l'érosion de l'ouvrage.
- Mettre en place un grillage anti-fouisseur pour assurer la pérennité de l'ouvrage.
- Ensemencer les digues pour une meilleure intégration paysagère.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les zones d'expansion de crues n'auront pas de fonctionnalités pendant le fonctionnement normal du cours d'eau, puisque le pertuis laisse s'écouler les eaux, les sédiments ainsi que les poissons.

Les prairies sont toujours exploitables en période d'écoulement normal du cours d'eau.

Les zones d'expansion de crues entreront en action lors d'une crue importante.

En effet la taille du pertuis permet de laisser la rivière s'écoulée librement jusqu'à la crue quinquennale environ. Au-dessus, les volumes excédentaires des crues vont être stockés lors du pic de crue et restituer progressivement après le pic de crue.

Le pic de crue est ainsi plus long mais moins intense.

En fonction de la topographie la zone d'expansion peut mettre jusqu'à 48h pour se vider intégralement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). - Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau - Demande d'autorisation environnementale (iota) - Demande d'autorisation de défrichement - Demande de Déclaration d'Intérêt Général - Demande de Déclaration d'Utilité Publique - Demande de Servitude d'Utilité Publique - Demande de servitude de passage										
4.5 Dimensions et caractéristiques du pr	ojet et superficie globale de l'opération - précis	ser les unités de mesure utilisées								
Grandeurs caractéristiques Valeur(s)										
Volume total d'eau stocké au niveau de	la crête des digues	808 800 m3								
Volume total d'eau stocké au niveau du	déversoir	412 600 m3								
Emprise au sol des digues		2,11 ha								
Superficie totale de la surinondation		51,4 ha								
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long.	_°'" Lat°'"_								
- Sanghen: Route d'Eclemy, 62850 Sanghen Lat 50° 47' 4,69"N, Long 1° 54' 5,49" E - Breuil: Rue du Breuil, 62850 Licques Lat 50°46' 35,96"N, Long 1°57'11,55"E - Audenfort: Impasse du Gué, 62890 Clerques Lat 50° 46' 53,83"N, Long 1°58' 1,13"E - Leulenne: Chemin de la Leulenne, 62890 Tournehem-sur-la-Hem Lat 50° 48' 40,7" N, Long 2° 3' 32,45" E	The state of the s	_°'"_ Lat°'" _°'"_ Lat°'"_								
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation ou environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé?										

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		ZNIEFF de type II, La boutonnière du pays de Licques sur l'ensemble des 4 zones d'expansion. ID : 310013274 ZNIEFF de type I pour le Breuil et la Leulenne : Haute vallée de la Hem entre Audenfort et Nordausques. ID : 310007272
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	X		Parc naturel régional des caps et marais d'Opale
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X		Quasiment l'intégralité de l'emprise de surinondation des 4 zones d'expansion des crues fait partie des zones humides répertoriées dans le cadre du SAGE du Delta de l'Aa. L'emprise des digues se situe intégralement dans le périmètre des zones humides répertoriées par le SAGE du Delta de l'Aa.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	\boxtimes		Zouafques, Tournehem sur la Hem, Licques, Clerques sont soumis <mark>au</mark> PPRI de la vallée de la Hem Approuvé le 7 Décembre 2009
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?			La zone de la Leulenne se situe à plus de 900 m du captage d'eau potable de Nordausques. Ce captage ne dispose pas d'un périmètre de protection autour du captage parce qu'il est proximité immédiate de l'autoroute A26.
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		- Sanghen à plus de 300m des pelouses et bois neutrocalcicoles des cuestas du Boulonnais et du pays de Licques et forêt de Guînes (FR3100485). - Breuil plus de 1900m (FR3100485) - Audenfort à plus de 1000m et à plus de 1900m de la forêt de Tournhem (FR3100498 - Leulenne à plus de 900m
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? X Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire |X|en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X La construction des digues va nécessiter l'apport de matériaux d'emprunts ressources naturelles d'autres zones. du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des Lors des travaux il risque d'y avoir une destruction partielle des habitats et de destructions de la \times la flore sur les emplacements des digues lié au terrassement. A la fin des biodiversité travaux il y aura un ensemencement des ouvrages pour permettre une bonne existante: faune, intégration paysagère et une reprise de la végétation. flore, habitats. continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé Selon le formulaire standard de données du site Natura 2000 FR3100498, le dans ou à proximité projet ne devrait pas avoir d'incidences durant la phase travaux comme d'un site Natura durant la phase d'exploitation des ouvrages. 2000, est-il Selon le formulaire standard de données du site Natura 2000 FR3100485, le susceptible d'avoir projet ne devrait pas avoir d'incidences durant la phase travaux comme un impact sur un durant la phase d'exploitation des ouvrages. Le projet concerne uniquement habitat / une des zones en fond de vallée alors que les sites Natura 2000 se situe sur le espèce inscrit(e) au sommet des collines environnantes, ce qui limite les impacts négatifs. Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Le projet nécessite la réalisation d'ouvrages hydrauliques sur une superficie totale d'environ 2 ha, donc il va consommer de l'espace principalement agricole mais aussi de l'espace naturelle en bordure de cours d'eau. Les emprises de surinondation seront toujours exploitables par les agriculteurs sauf en période de crue. Il n'y a donc pas de consommation d'espace agricole sur l'emprise de surinondation.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Le projet s'inscrit dans le Programme d'Action de Prévention des Inondations du Delta de l'Aa avec pour objectif de réduire le risque inondation en aval des ouvrages. Le projet est en partie inclus dans le périmètre du PPRI de la Vallée de la Hem.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Durant la phase travaux, apports de matériels de chantier, apports de matériaux pour la construction de la digue et du pertuis. Les ouvrages fonctionnent de manière autonome, il n'y aura pas de trafic durant la phase d'exploitation hormis les visites d'inspection pour assurer la sécurité de l'ouvrage et les visites d'entretiens.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Durant la phase travaux il risque d'y avoir des nuisances lié aux engins de chantiers et aux camions. Une fois les travaux finis le projet n'engendrera plus de nuisances.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		\boxtimes	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	\boxtimes		Les parcelles concernés par le projet sont légèrement réduite à cause de la construction des digues mais restent pour le reste exploitable comme avant la réalisation du projet.
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susc eptibles d'être c umulées avec d'autres projets existants ou
				sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, déc	nvezie	esquei	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Les études actuelles ne nous permettent pas de proposer des mesures compensatoires liées aux nuisances qu'occasionnerait la réalisation des travaux.

Un inventaire faune flore va être réalisé afin de déterminer précisément l'état initial de l'environnement et ainsi proposer des mesures adaptées permettant de réduire ou de compenser les différentes contraintes que le projet pourrait avoir sur le milieu naturel.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

B. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

_	The state of the s					
Objet						
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X				
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	1 400 - 60				
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	\boxtimes				
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes				
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes				
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	\boxtimes				

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent Objet 9. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renselgnements ci-dessus Fait à AUDREHEM le, - 4, SEP. 2018 Signature Signature